

## DELIBERATION DD2022\_106

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	63
Votants	74
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 23 septembre 2022

**LE 29 septembre 2022**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **SUBVENTION 2022 POUR PÉRIGORD HABITAT POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS, EN LIEN AVEC LE PROTOCOLE DE LA CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBELLS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. COLBAC, M. LARENAUDIE, M. PROTANO, M. REYNET, Mme LANDON

#### POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme LABAILS donne pouvoir à M. LAVITOLA  
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADDES  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. FOUCHIER  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. DUCENE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme FAVARD  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme COURAULT  
Mme MOULHARAT donne pouvoir à M. SERRE

**SUBVENTION 2022 POUR PÉRIGORD HABITAT POUR LES TRAVAUX  
 AVEC LE PROTOCOLE DE LA CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT**

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** par délibération du 20 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé le plan de rétablissement à l'équilibre de Grand Périgueux Habitat (devenu Périgord Habitat depuis sa fusion avec Dordogne Habitat) conclu avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif social (CGLLS), via un protocole ad hoc.

**Que** ce protocole formalise à la fois les mesures internes prises par l'office et les engagements des partenaires pour permettre cette remise à l'équilibre, soit un peu plus de 39 millions d'euros entre 2017 et 2024. Ces mesures sont rappelées ci-dessous.

Ressources		
	Montant	Pourcentage
Mesures internes de l'office	14 942 K€	40,1 %
Vacances (dont liées aux action patrimoniales)	6 788 K€	
Impayés	295 K€	
Frais de Personnel	446 K€	
Cessions	7 413 K€	
Total Aides collectivités territoriales	15 318 k€	41,1 %
Communes membres de la CAGP	5 412 K€	
Grand Périgueux	8 221 k€	
Conseil Départemental	1 028 K€	
Conseil Régional	657 k€	
CGLLS	7 000 K€	18,8 %
Total ressources	37 260 K€	100 %
RLS au titre de la péréquation	2 029 K€	
Total Ressources avec RLS	39 289 K€	

**Que** dans ce protocole, l'agglomération s'est engagée à soutenir Périgord Habitat à hauteur de 8,2 millions d'euros au total.

**Que** l'une des lignes de subventions est dédiée au soutien des travaux d'investissement pour un montant de 1 M€ sur la période, soit 166 667 € par an. Cette ligne fait l'objet d'autorisations de programme (chapitre 204 - fonction 72) et doit être formalisée dans des conventions annuelles ad hoc.

Synthèse globale des subventions d'investissement 2019-2024	Agglomération	Communes (dont opérations non identifiées)
Réhabilitation	3 227 761 €	3 227 761 €
Construction	993 500 €	1 115 390 €
Remise à niveau du parc	3 000 000 €	
Travaux investissement	1 000 000 €	1 000 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 221 261 €</b>	<b>5 343 151 €</b>

**Considérant que** sept communes se sont engagées à apporter Périgueux, proportionnellement au nombre de logements situés auparavant à l'ancien office Grand Périgueux Habitat à date du protocole CGLLS. Ces subventions communales à l'investissement sont notamment actées dans le protocole signé avec la CGLLS comme suit :

PSP Travaux d'Investissement	Part LLS GPH	PPI subvention /commune et Agglomération								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total 6 ans (2019-2024)	moyenne/an
Périgueux	77,47 %		129 125	129 124	129 124	129 125	129 125	129 125	774 748	129 124,67
C. Chamiers	15,35 %		25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	153 531	25 588,50
Boulazac	4,91 %		8 181	8 181	8 181	8 181	8 181	8 181	49 086	8 181,00
Champcevinel	0,60 %		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000	1 000,00
Sanilhac	1,12 %		1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	11 181	1 863,50
Coursac	0,27 %		454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	2 727	454,50
Château L'Evêque	0,27 %		454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	2 727	454,50
<b>TOTAL COMMUNES</b>		-	<b>166 667</b>	<b>166 666</b>	<b>166 666</b>	<b>166 667</b>	<b>166 667</b>	<b>166 667</b>	<b>1 000 000</b>	<b>125 000</b>
Agglomération	100 %	-	<b>166 667</b>	<b>166 666</b>	<b>166 666</b>	<b>166 667</b>	<b>166 667</b>	<b>166 667</b>	<b>1 000 000</b>	<b>125 000</b>

**Que** Périgord Habitat nous soumet aujourd'hui la convention 2022 pour les travaux d'investissement (projet annexé à la présente délibération). Cette convention a pour objet de définir les modalités de versement de la subvention de l'Agglomération à Périgord Habitat, à savoir :

- le versement du Grand Périgueux est conditionné à la perception effective des subventions communales par l'office, pour un total équivalent à la subvention de l'Agglomération, soit 166 667 euros (justificatifs comptables à produire).
- L'une des contreparties de cette subvention engage également Périgord Habitat à « faire mention de la participation du Grand Périgueux sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers relatives aux actions définies dans la convention ».

Mesdames Chabreyrou, Doat et Dupuy ne participent pas au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide d'accorder la subvention de 166 667 euros à Périgord Habitat pour 2022 au titre des travaux d'investissement ;
- Autorise le Président à signer ladite convention et tout document ayant trait à sa mise en œuvre.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 14/10/2022

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 14/10/2022

Périgueux, le 14/10/2022

Le Président,  
Jacques AUZOU